

BULLETIN D'ADHESION 2024

Les informations ci-dessous sont à modifier et/ ou à compléter

VOUS

NOM : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Le/ la conjoint(e) travaille-t-il/elle dans l'entreprise : Oui Non
Si oui, quel est son statut ? Collaborateur(trice) Associé(e) Salarié(e)

VOTRE ENTREPRISE

Raison Sociale : Mobile :
Activité principale : Tél fixe :
Adresse : Fax :
Code APE :
Code Postal : Numéro SIRET :
Ville : **Nombre de salarié(s)** : (à compléter)
Email : Nombre d'apprenti(s) :
Statut juridique : Entreprise Individuelle (EI) EURL SARL SAS SASU AUTRES (préciser :)

VOTRE COTISATION (déductible des frais généraux)

La cotisation de base s'élève à un droit fixe d'un montant de **260 €** comprenant :

- Les cotisations confédérales, régionales et départementales
- L'abonnement mensuel au Bâtiment Artisanal

Pour les employeurs, une cotisation de 0,65% de la masse salariale est perçue en sus par la Caisse de Congés Payés du Bâtiment (voir le point 4 au verso)

VOS MODALITÉS DE PAIEMENT

 **Part fixe : 260 €**

Titulaire du Compte : SYND PAT CAPEB 12

Chèque : paiement échelonné possible.

Virement bancaire :

IBAN	BIC
FR76 1780 7006 0485 4216 9979 804	CCBPFRRPPTLS

Prélèvement automatique : en cochant ce moyen de paiement, vous autorisez la CAPEB 12 à effectuer les prélèvements de 130€ selon la périodicité ci-contre : **prélèvement en 2 fois sans frais : 1^{er} mars et 1^{er} juillet.**

(joindre un RIB du compte qui sera débité et remplir l'autorisation de prélèvement au verso)

VOTRE ADHÉSION

- Je déclare avoir bien pris connaissance des conditions générales d'adhésion présentées au verso du présent bulletin et vouloir adhérer à la CAPEB de l'Aveyron.
- Je déclare accepter la transmission de mes données personnelles à des partenaires de la CAPEB selon les modalités de l'article 11 des CGA au verso et être informé(e) que lesdits partenaires sont susceptibles de m'adresser des sollicitations commerciales par voies électroniques.
- Je déclare accepter que mes coordonnées utilisées à des fins professionnelles figurent sur l'annuaire professionnel du site : artisans-du-batiment.com

Fait à, le

Signature :

Cachet de l'entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION

1. Pour être adhérent du syndicat et pouvoir accéder aux différents services et avantages procurés par l'adhésion, il faut se conformer aux statuts et règlement intérieur - dont un exemplaire est tenu à disposition dans le syndicat et dont une copie sera remise à tout adhérent en faisant la demande - et acquitter les cotisations syndicales.
2. La cotisation est composée d'une part fixe, éventuellement de prestations annexes et, pour les entreprises employant du personnel, d'une part proportionnelle à la masse salariale. Elle est fiscalement déductible au titre des frais généraux de l'entreprise.
3. La part fixe est annuelle, acquittée par les moyens de paiement visés par le bulletin d'adhésion, elle est due par tout adhérent.
4. Si vous êtes employeur, la part proportionnelle à la masse salariale est appelée par la Caisse de Congés Intempéries pour les entreprises qui y sont affiliées. Pour les autres, elle sera appelée directement par le syndicat sur la base des salaires bruts figurant dans la DADS de l'année précédente.
5. L'abonnement au journal « Le Bâtiment Artisanal », mensuel d'information de référence qui constitue le plus fort tirage de la presse professionnelle, est proposé à tout adhérent à tarif réduit. Si vous ne souhaitez pas bénéficier de cet abonnement, vous pouvez déduire son coût du montant de l'adhésion.
6. L'adhésion et l'abonnement sont valables pour une année civile et se renouvellent automatiquement par tacite reconduction à l'échéance. Tous les ans, les adhérents reçoivent une information les avisant des montants de la cotisation et de l'abonnement pour les douze mois à venir, ainsi qu'une fiche préétablie permettant de mettre à jour les données les concernant.
7. Le non paiement de la cotisation justifie que les prestations correspondantes ne soient plus servies ; de même, le non paiement de l'abonnement au journal « Le Bâtiment Artisanal » justifie que le journal ne soit plus distribué à l'abonné.
8. Il est possible de mettre fin à l'adhésion à tout moment, par démission adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au président du syndicat. Le syndicat peut réclamer la cotisation correspondant aux six mois qui suivent le retrait de l'adhésion. (article L 2141-3 du code du travail).
9. La qualité d'adhérent se perd par démission, décès, déchéance des droits civiques ou radiation pour non observation des statuts et du règlement intérieur ou pour préjudice moral ou matériel porté au syndicat. La radiation est prononcée par le conseil d'administration conformément aux statuts.

10. La perte de la qualité d'adhérent entraîne la perte de tous les avantages et bénéfices tarifaires et promotionnels, ainsi que le droit d'accéder aux différents services du syndicat qui sont réservés exclusivement aux adhérents.

11. Les informations recueillies sont nécessaires pour permettre à la CAPEB de traiter et gérer votre adhésion, vos abonnements, l'envoi de lettres d'information sur les actions menées mais aussi, votre accès aux différents produits et services qu'elle met à votre disposition. Pour le traitement de vos données, la CAPEB dispose de moyens informatiques. Dans ce cadre, vos données personnelles sont susceptibles d'être transmises à des sous-traitants ou prestataires.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée (UE) n°2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement à certains cas de figure, de retrait de votre consentement et de portabilité des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit au testament numérique. Si vous souhaitez exercer ces droits, adressez-vous au Responsable de traitement des données via un courrier ou mail (adresse postale et mail ci-dessous).

Vous disposez également d'un droit de recours auprès de la CNIL en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment du RGPD.

De même, si vous ne souhaitez pas recevoir de votre syndicat de lettres d'information autres que les abonnements que vous avez souscrits, veuillez cocher la case ci-contre

Si vous avez coché la case au recto, vos coordonnées personnelles pourront être communiquées à des partenaires (CSTB, e-Boutique, Batiactu, Dynabuy-CAPEB Avantages ou tout autre à venir dont vous serez avisés), aux fins de campagnes d'information, d'enquêtes, de publication dans des annuaires professionnels ou de diffusion de brochures ou avantages.

12. Afin de vous permettre d'accéder à votre espace adhérent, accessible depuis le site internet du syndicat, le syndicat vous remet un code d'identification, composé d'un code d'accès et d'un mot de passe. Ce code d'identification est personnel, individuel, confidentiel et intransmissible. En conséquence, vous vous engagez à préserver la confidentialité de ce code d'identification et à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, autre que les personnes dûment habilitées au sein de votre entreprise, n'ait accès à ce code d'identification et puisse ainsi accéder illicitement à cet espace réservé et, à informer immédiatement votre syndicat en cas de perte, vol, ou utilisation illicite du code d'identification. Vous vous portez fort du respect de ces obligations par les personnes que vous aurez autorisées, au sein de votre entreprise, à faire usage du code d'identification.

Mandat de prélèvement SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A)

CAPEB AVEYRON

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions mentionnées dans le présent bulletin d'adhésion

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR43ZZZ867483

Débiteur :

Créancier :

Votre Nom
Votre Adresse

Nom CAPEB AVEYRON
Adresse 52 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE

Code postal
Ville
Pays

Code postal 12000 Ville RODEZ
Pays FRANCE

IBAN

BIC

Paiement : Récurent

A : Le :

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.

Organisation Professionnelle des Artisans du Bâtiment de l'Aveyron

52, avenue du Maréchal Joffre - 12000 Rodez - ☎ 05 65 42 38 05 - Fax : 05 65 42 96 95

F-mail : contact@capeb12.fr - Site internet : www.capeb-aveyron.fr